

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** TENSAFOAM PAA5

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· **Catégorie du produit**

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent acide pour l'industrie alimentaire

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Tensio

Doornpark 36

9120 Beveren

Belgium

Tel.: +32 3 755 48 74

Fax.: +32 3 755 51 55

e-mail: SDS@tensio.be

· **Service chargé des renseignements:** Service protection de l'environnement: SDS@tensio.be

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tensio, Beveren: +32 3 755 48 74

België / Belgique: Antigifcentrum / Centre Antipoison : +32 70 245 245

Nederland: Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum : +31 30 274 88 88

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Liq. 1 H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger** GHS03, GHS05, GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2018

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2016

**Nom du produit: TENSAFOAM PAA5**

(suite de la page 1)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

peroxyde d'hydrogène en solution  
 acide peracétique  
 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13  
 acide acétique

- **Mentions de danger**

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P283 Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées ci-dessous et d'additifs non classés.

- **Composants dangereux:**

CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Reg.nr.: 01-2119485845-22-XXXX	peroxyde d'hydrogène en solution Ox. Liq. 1, H271; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	10–25%
CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7	acide acétique Flam. Liq. 3, H226; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H312	≥2,5–<10%
CAS: 79-21-0 EINECS: 201-186-8	acide peracétique Flam. Liq. 3, H226; Org. Perox. D, H242; Skin Corr. 1A, H314; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	≥2,5–<5%
CAS: 85536-14-7 EINECS: 287-494-3	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13 Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302	≥1–≤2,5%

(suite page 3)

**Nom du produit: TENSAFOAM PAA5**

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires:**

*Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

*Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.*

*Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.*

· **Après inhalation:**

*En cas de malaise, recourir à un traitement médical.*

*Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.*

*En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.*

· **Après contact avec la peau:**

*En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.*

*Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.*

· **Après contact avec les yeux:**

*Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.*

· **Après ingestion:**

*Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.*

*Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.*

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

*Contact avec la peau : brûlures, douleur, rougeur.*

*Contact avec les yeux : lésions, irritations, douleur, larmoiement, rougeur.*

*Inhalation : malaise, vertiges*

*Ingestion : brûlures, irritation, douleur.*

· **Risques** Risque de perforation gastrique.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

*Traiter de façon symptomatique. Une douche oculaire est recommandée dans la zone de travail immédiate.*

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

*Eau*

*Brouillard d'eau*

*Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.*

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

*Mousse*

*Poudre d'extinction*

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

*Peut être dégagé en cas d'incendie:*

*Oxygène (O<sub>2</sub>)*

*Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.*

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

· **Autres indications**

*Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.*

(suite page 4)

**Nom du produit: TENSAFOAM PAA5**

(suite de la page 3)

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Utiliser un neutralisant.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Ne pas fermer les récipients de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz.  
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.  
Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.  
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri de la chaleur.  
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Prévoir la ventilation des emballages.  
Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:**  
Ne pas stocker avec les matières inflammables.  
Ne pas conserver avec les agents de réduction.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Protéger contre les impuretés.  
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 5)

**Nom du produit: TENSAFOAM PAA5**

(suite de la page 4)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution (10–25%)**

VME (France) Valeur à long terme: 1,5 mg/m<sup>3</sup>, 1 ppm

**CAS: 64-19-7 acide acétique (≥2,5–<10%)**

VME (France) Valeur momentanée: 25 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm

IOELV (EU) Valeur momentanée: 50 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm

Valeur à long terme: 25 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Filtre provisoire:

Filter B/P2

Filter B-CO-P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2018

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2016

**Nom du produit: TENSAFOAM PAA5**

(suite de la page 5)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
<http://industrialcatalogue.ansell.eu/en/chemicalagents>  
 Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtement de protection étanche

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales

##### · Aspect:

· <b>Forme:</b>	Liquide
· <b>Couleur:</b>	Incolore
· <b>Odeur:</b>	Caractéristique
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

· <b>valeur du pH à 20 °C:</b>	1,8
--------------------------------	-----

##### · Changement d'état

· **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 105 °C

· <b>Point d'éclair</b>	Ne pas d'application
-------------------------	----------------------

· <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
--	-----------------

· <b>Température d'autoinflammation:</b>	485 °C
--	--------

· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
--	----------------

· <b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---	--

· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif. Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
---------------------------------	--

##### · Limites d'explosion:

· <b>Inférieure:</b>	4 Vol %
· <b>Supérieure:</b>	17 Vol %

· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	23 hPa
--------------------------------------	--------

· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,12 g/cm <sup>3</sup>
---------------------------	------------------------

· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
---------------------------	----------------

· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
-----------------------------	----------------

· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
------------------------------	----------------

##### · Solubilité dans/miscibilité avec

· <b>l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
-----------------	---------------------

· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
---	----------------

(suite page 7)

**Nom du produit: TENSAFOAM PAA5**

(suite de la page 6)

- **Viscosité:**
  - Dynamique:** Non déterminé.
  - Cinématique:** Non déterminé.
- **Teneur en solvants:**
  - Solvants organiques:** 5,0 %
  - VOC (CE)** 5,00 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
  - Réactions au contact de métaux divers.
  - Réactions au contact des agents de réduction.
  - En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire.
  - Réaction exothermique.
  - Danger d'éclatement.
  - Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
  - Réactions aux alcalis et aux métaux.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxygène

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
  - Nocif par inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

#### CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral	LD50	1.190 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>6.500 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/ 4h	2 mg/l (rat)

#### CAS: 79-21-0 acide peracétique

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/ 4h	11 mg/l (ATE)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
  - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
  - Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

**Nom du produit: TENSAFOAM PAA5**

(suite de la page 7)

- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

**CAS: 79-21-0 acide peracétique**

LC50/ 96h 0,9–2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EC50/ 48h 0,5–1 mg/l (Daphnia magna)

#### · 12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.

#### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

#### · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · Autres indications écologiques:

##### · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Les ingrédients tensioactifs dans ce produit sont biodégradables en accord avec le règlement 648/2004/CE.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

#### · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

#### · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### · Recommandation:

Peut être réutilisé après traitement.

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2018

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2016

**Nom du produit: TENSAFOAM PAA5**

(suite de la page 8)

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **ADR, IMDG, IATA** UN3149· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR**UN3149 PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ  
HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED· **IMDG, IATA**· **Classe**

5.1 Matières comburantes.

· **Étiquette**

5.1+8

· **Class**

5.1 Matières comburantes.

· **Label**

5.1/8

· **Class**

5.1 Matières comburantes.

· **Label**

5.1 (8)

· **ADR**

II

· **IMDG, IATA**

I

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**· **Marine Pollutant:**

Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières comburantes.

· **Indice Kemler:**

-

· **No EMS:**

F-H,S-Q

· **Segregation groups**

Peroxides

· **Stowage Category**

D

· **Stowage Code**

SW1 Protected from sources of heat.

· **Segregation Code**SG16 Stow "separated from" class 4.1  
SG59 Stow "separated from" permanganates  
SG72 See 7.2.6.3.2.· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Quantités limitées (LQ)**

1L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

E

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2018

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2016

**Nom du produit: TENSAFOAM PAA5**

(suite de la page 9)

<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 3149 PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ, 5.1 (8), II
-----------------------------------	---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS03, GHS05, GHS07
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
peroxyde d'hydrogène en solution  
acide peracétique  
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13  
acide acétique
- **Mentions de danger**  
H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.  
H332 Nocif par inhalation.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**  
P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P283 Porter des vêtements résistants au feu ou à retard de flamme.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales:**

Classe	Part en %
II	5,0

(suite page 11)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2018

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2016

**Nom du produit: TENSAFOAM PAA5**

(suite de la page 10)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- **Contact:**

Wim Lampaert  
Ms Chemistry

- **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1
- Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**